

AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donnée à tous les contribuables de la Municipalité de Venise-en-Québec que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 474-2021

Règlement décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2021

Ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal le 11 janvier 2021.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 237, 16^e avenue Ouest sur rendez-vous seulement. Une copie du règlement également publié sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ ce 12^e jour du mois de janvier 2021 à Venise-en-Québec



Frédéric Martineau, Directeur général Secrétaire trésorier

Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'avis de promulgation du règlement n° 474-2021 aux deux endroits désignés par le conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement n° 474-2021 sur le site Internet de la Municipalité le 12 janvier 2021.



Frédéric Martineau,

Directeur général

12 janvier 2021